

Image not found or type unknown



Après expulsion quels sont mes droits concernant mes biens

Par **pvero**, le **30/10/2015** à **21:52**

Bonsoir,

Mes parents ont fait l'objet d'une expulsion. Par précipitation, ils ont omis de prendre leur papier personnelle. le proces verbal indique qu'ils ont un delai d'un mois pour recuperer leur biens(dit sans valeur) . Huissier et Bailleur refuse de prendre rdv pour leur ouvrir la porte . ont il le droit de refuser ? comment peuvent ils récupérer leur affaires ?

Merci d'avance de vos reponses